

Séance du 11 octobre 2021 à 19 heures 30

SEANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Quentin MEYLAN

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation du budget 2022.
4. Rapport des commissions.
5. Communications de l'Exécutif.
6. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Excusés : MM. Aloys BAUDET, Pascal DROZE

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Invité : M. Eric SOLÈR, comptable

Procès-verbal : M. Olivier Avenel / Mme Léa Boisadam

M. Q. Meylan, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteure.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. Q. Meylan annonce trois communications du bureau :

- Une soirée d'information à l'attention des Conseillers municipaux organisée par l'ACG est prévue le 11 novembre 2021. La première a eu lieu le 6 octobre 2021. Les membres du Conseil municipal ne doivent pas hésiter à s'inscrire ;
- Le Conseil municipal peut exercer son droit d'opposition contre une décision de l'ACG concernant une subvention pour le SIACG pour l'acquisition et l'implantation d'un système d'information de gestion des RH. Les membres peuvent venir consulter les documents à la fin de la séance.
- Le bureau du Conseil municipal a fixé les dates des séances du Conseil municipal pour le premier semestre 2022 les 24 janvier, 21 février, 21 mars, 11 avril, 9 mai et 20 juin 2022.

3. Présentation du budget 2022

M. Q. Meylan cède la parole à **M. C. Senglet**.

M. C. Senglet explique que le mécanisme est le même que chaque année. Une première lecture du budget s'est déroulée à la commission des Finances qui a déjà soulevé des remarques. À l'issue de la présente présentation, les membres du Conseil municipal auront 15 jours pour envoyer leurs remarques et questions à la commission des Finances. Cette dernière se réunira avant la séance du Conseil municipal du mois de novembre et le vote du budget aura lieu au mois de novembre. **M. C. Senglet** détaillera moins le budget que lors de la commission des Finances qui a duré 4h. Il ne s'arrêtera que sur les grandes lignes. Cela n'empêche pas les membres du Conseil municipal de lui poser des questions.

[Le budget est affiché à l'écran].

M. C. Senglet rappelle que les postes 30000 sont des postes de charges et les postes 40000 des postes de produits. Il commente ensuite le budget.

0110 Conseil Municipal

- Il convient de noter une augmentation des indemnités du Conseil municipal ainsi que la diminution du poste relatif aux frais de voyages du Conseil municipal en contrepartie, étant entendu que le but n'est pas que les deniers publics paient pour les conjoints.

0220 Services généraux, autres

- Les salaires du personnel augmentent de manière conséquente car l'Exécutif souhaite engager un concierge pour remplacer la personne devenue responsable technique, un secrétaire général à 80 % et une aide comptable à 50 %. Le secrétaire général et l'aide comptable étant engagés pour le 1^{er} septembre, il y aura également une augmentation des salaires sur 13 mois. En contrepartie, une employée quitte le secrétariat de la Mairie au 31 décembre 2022.

Ce poste devrait augmenter en 2023 à charges constantes sans les adaptations des salaires au coût de la vie selon les contrats. Le poste du secrétaire général et celui de l'aide comptable engendreraient une augmentation de CHF 77'000.- ou CHF 80'000.- par rapport aux chiffres présentés. Les chiffres ne bougeront plus sauf adaptation (caisse de prévoyance et autres). En sus, le poste pour le recrutement du personnel n'a pas été utilisé en 2021 donc les CHF 30'000.- budgétés sont reportés en 2022 pour engager les personnes susmentionnées. Un chasseur de têtes s'occupera de la procédure de sélection de dossiers pour le secrétaire général ;

- Les imprimés ont été diminués sur la base du dépensé à l'heure actuelle. Sont compris les rapports administratifs pour Choulex et les correctifs de l'Info'Choulex avec une réserve de CHF 5'000.- ;
- Le budget pour le matériel médical a été diminué car il a bien été utilisé pendant le covid-19 mais il devrait être de moins en moins nécessaire ;
- Une augmentation de poste est liée à l'acquisition de bureaux et de matériel informatique en raison des recrutements susmentionnés ;
- Les frais de téléphone sont pris sur un compte commun et sont remboursés par diverses entités comme les pompiers ou la voirie ;
- Ont été séparés les honoraires et prestations de service concernant la fiduciaire, Archiwatt et un archiviste ;
- Les cotisations SIACG de l'ACG (informatique réseau) comprennent la cotisation payée à l'ACG qui se monte à CHF 4,50 x 1'188 habitants ;
- Enfin, des salaires sont reversés par la Fondation à la commune car plusieurs employés communaux travaillent aussi pour la Fondation.

290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

- Le prix du matériel d'exploitation et des fournitures est calqué sur les dépenses existantes ;
- L'électricité a été séparée afin d'avoir une comptabilité analytique. Il en va de même pour les prestations de services de tiers ;
- L'entretien des bâtiments administratifs fluctue selon les travaux à réaliser. En l'occurrence, les archives vont être déplacées des combles à la salle communale dans le local PC où il s'agit de construire un local adapté (anti feu, sans moisissure, etc) afin de libérer le bureau du haut pour loger les nouveaux employés ;
- Le chauffage est un montant conséquent qui comprend le « mini CAD » de Choulex (à savoir la salle communale, les Briffods, la Mairie et l'école) ;
- L'entretien des bâtiments administratifs passe sur la salle communale. Le montant est réparti entre CHF 25'000.- pour l'entretien de base, CHF 15'000.- pour le local des archives et la commune va prendre un pack thermodynamique pour l'eau chaude qui fournira les quatre bâtiments du CAD ;

- **M. C. Senglet** et **Mme N. Rivollet** ont repris tous les contrats d'entretien pendants sur chaque bâtiment dans des postes spécifiques ;
- L'entretien des machines, véhicules et appareils des bâtiments administratifs augmente un peu plus que les autres années car il est nécessaire de racheter du matériel qui devient désuet pour la salle communale (CHF 5'000.-) ;
- Le SAFCO communique le montant que la commune doit payer au FIDU. Ce dernier sert à subventionner les infrastructures engendrées par les nouveaux logements dans les communes. Choulex touche CHF 7'000.- par logement créé.
- **M. J. Binder** se demande si la ligne relative au FIDU a été retouchée, ce que réfute **M. C. Senglet** car il s'agit de la ligne du FIA et non du FIDU. Puis, **M. C. Senglet** poursuit la présentation du budget.

1110 – Police

Le système de vidéosurveillance est en évolution car un contrat d'entretien est prévu à CHF 7'500.-. La commune a reçu trois devis mais **M. C. Senglet** a pris le devis le plus élevé pour éviter tout dépassement. Les prestations de tiers doublent car CHF 20'000.- étaient principalement prévus pour les tournées GPA à la salle communale ou la zone de loisirs du 15 juin au 15 septembre, deux fois par soir. Le poste a été augmenté à CHF 25'000.- et les CHF 15'000.- de différence sont liés aux gardes ruraux. Il est toutefois possible que ce poste soit retouché car une séparation s'est produite lors d'une assemblée à Jussy. La même somme sera remise ailleurs. Les montants restent donc les mêmes. En ce qui concerne la participation aux frais des Agents de Police Municipale de Collonge-Bellerive, la commission des Finances n'a pas souhaité augmenter la part des APM qui reste à 30%. Enfin, Choulex touche souvent plus que le montant budgété des amendes.

15 – Service du feu

Un nouveau poste apparaît car les entretiens des bornes hydrantes sont séparés des autres. Il est nécessaire de mettre une nouvelle borne hydrante et d'en supprimer une (une borne coûte entre CHF 10'000.- et CHF 12'000.-). La participation aux frais du SIS est en augmentation car le SIS est devenu un groupement intercommunal. Il sera donc aux mains des communes. Il sortira de la Ville de Genève au 1^{er} janvier 2022. Les communes ont voté le budget en séance le 22 septembre 2021. Le SIS sera autonome. Dès lors tous les services, dont bénéficiait le SIS de la part de la Ville de Genève, doivent être engagés (RH, informatique et autres). Le budget augmente peu pour Choulex comme la part du budget du SIS est calculée pour chaque commune selon le nombre d'habitants et de places de travail. À Choulex, il y a peu de places de travail à l'inverse de communes comme Carouge ou Meyrin. Par ailleurs, le service du feu régional concerne les pompiers volontaires du groupement Choulex-Vandœuvres. La part de Choulex pour 2022 se monte à CHF 70'000.-, le budget total étant de CHF 200'700.- (le calcul dépend de la population et du territoire).

1626 – Organisations régionales de protection civile

La part de frais d'organisation PC est donnée par le groupement de l'ORPC qui regroupe Meinier, Choulex, Chêne-Bougeries et Puplinge.

2170 - Bâtiments scolaires

Cette rubrique concerne l'école. En 2020, la commune a procédé à la réfection de l'ensemble des tableaux interactifs. Le budget est donc en décroissance pour 2021 et 2022. Le mobilier reprend les chiffres précédents comme cela est le cas du chauffage et de l'électricité. Les honoraires et les mandats techniques portent sur l'étude du préau. La commune a en outre décidé de refaire le carrelage de l'école (CHF 60'000.- pour 2022).

2180 – Accueil de jour

Les restaurants scolaires faisant l'objet d'une dépense et d'une rentrée, il est difficile de les apprécier. Le parascolaire augmente de 10 % chaque année. Ces chiffres sont donnés par l'ACG. Le reste n'appelle pas de commentaire.

3210 – Bibliothèques

Le financement du Bibliobus est en augmentation car la Ville de Genève demande plus de contribution. Les communes ont accepté cela à l'ACG.

3290 – Culture, non mentionné ailleurs

Un nouveau poste de subvention jeunesse budgété à CHF 5'000.- devra être travaillé par **M. E. Solèr** sur la base d'une demande de la commission des Finances.

3410 – Sports

Les honoraires ont été augmentés de CHF 20'000.- afin de mener une étude sur les vestiaires du stade. Ce point reviendra à la prochaine commission des Finances. L'entretien des bâtiments a été budgété à CHF 94'000.-. L'entretien courant se monte à CHF 20'000.- et il y a une volonté de poser des panneaux photovoltaïques sur la seconde partie du stade pour CHF 50'000.- (comme il reste des éléments amiantés au niveau du toit, la commune se saisit de cette occasion pour les enlever). En contrepartie, la commune touchera des subventions pour les panneaux solaires.

M. J. Binder s'enquiert de l'intérêt de refaire le toit si la commune refait les vestiaires car cela risque d'avoir un impact sur le toit. **M. C. Senglet** lui explique que les photovoltaïques se trouveraient sur le couvert et qu'il y a des panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit actuel des vestiaires. Puis, **M. C. Senglet** poursuit la présentation du budget.

3420 – Loisirs

Cette rubrique comprend le Noël et les repas des Aînés. En outre, les subventions aux sociétés de loisirs ont diminué car elles ne sont pas utilisées tandis que les activités jeunesse ont été augmentées. **Mme D. Krähenbühl** précise à ce propos la demande d'avoir un compte dédié à la jeunesse. En effet, cela était auparavant réparti dans plusieurs comptes, ce qui était peu pratique.

5451 – Crèches et garderies

La crèche intercommunale sera agrandie. Les salaires vont augmenter en raison de cet agrandissement et du salaire minimum. Choulex a l'occasion de reprendre une ou deux places de crèche supplémentaires. L'Exécutif a décidé de passer de 8 à 9 places. La place de crèche supplémentaire sera disponible en septembre. Le coût de la place est de CHF 7'500.- de septembre à décembre, attendu que Choulex devra la financer entièrement en 2023. Il y

aura donc également une augmentation de ce poste d'environ CHF 25'000.- en 2023. Cela se justifie compte tenu de la demande.

M. J. Binder rappelle que la revente des places avait été abordée. Il se demande où remontent ces chiffres, ce à quoi **M. C. Senglet** répond qu'ils sont déduits des coûts de place de crèche.

M. J. Schöni se questionne si la commune les loue au même prix qu'elle les paie.

M. C. Senglet indique que la crèche évalue un déficit. Ce déficit peut tomber à CHF 27'000.- selon l'exploitation et la facture portera sur cette somme et non sur CHF 32'000.-. Si des places sont revendues sur ces CHF 27'000.-, elles seront en théorie déduites selon ce que les communes paient. La facture correspondra au coût réel de la place de crèche et non pas à son coût budgétaire. **M. C. Senglet** est quasiment certain qu'il y avait CHF 230'000.- ou CHF 240'000.- au budget 2020 et CHF 215'000.- dans les comptes. La commune dépensera toutefois certainement moins que le budgété. Une tendance se dégagera grâce aux comptes 2021. **M. C. Senglet** poursuit la présentation du budget et perçoit que les subventions de garderie ont été abaissées car il y avait très peu de dépenses en 2020 et en 2021.

57 – Aide sociale et domaine de l'asile

Une baisse des subventions pour l'aide suisse et l'aide à l'étranger peut être constatée. Choulex se situait en-dessous du budget de l'année précédente car la commune a eu moins de recettes.

6150 – Routes communales

À noter qu'une semaine de job d'été coûte CHF 800.- pour un jeune. Le budget prévoit un montant suffisant pour répondre à la demande des jeunes communiers. Par ailleurs, les honoraires ingénieurs et architectes découlent d'une prérogative étatique reprise par la commune en 2021, qui a été obligée de prendre un consultant externe. L'administration avait ciblé un montant de CHF 15'000.- pour 2021. Il semblerait que ce montant soit respecté. Le même montant a donc été remis pour 2022 mais cela n'implique pas pour autant que la commune va l'utiliser dans sa totalité. Enfin, la commission des Finances a demandé CHF 10'000.- de plus pour l'aménagement de la zone 20.

M. Q. Meylan se demande si ce dernier point ne se trouve pas dans les aménagements à prévoir. À cela, **M. C. Senglet** rappelle que les aménagements nécessitent 8 mois de tests. La commune devra ensuite déposer les autorisations y relatives. Les aménagements devraient donc plutôt survenir en 2023 qu'en 2022. Dans le cas contraire, la commune pourra voter un dépassement de budget. **M. C. Senglet** reprend la présentation du budget et observe que les amortissements sont des montants qui tiennent compte de l'augmentation et des crédits complémentaires votés.

6220 – Trafic régional et d'agglomération

Les subventions au Noctambus vont augmenter (la commune n'a pas d'emprise sur cet élément). Par ailleurs, les subventions Juniors/Seniors des TPG ont diminué car la commune est largement couverte avec les CHF 12'000.- budgétés sur la base des comptes 2020 et 2021.

Mme D. Krähenbühl spécifie que les Seniors n'étaient pas encore pris en compte en 2020. À cela, **M. C. Senglet** souligne qu'il reste CHF 5'000.- ou CHF 6'000.- pour l'année en cours.

7100 – Approvisionnement en eau (en général)

Les fontaines représentent CHF 20'000.- par année, ce qui n'est pas négligeable.

7206 – Assainissement des eaux, équipements publics (FIA)

Une somme est prévue pour l'assainissement des eaux et pour l'entretien des canalisations du réseau secondaire en cas de problème. En sus, il était difficile d'obtenir les chiffres des loyers FIA des collecteurs. Ces loyers FIA comprennent des montants approuvés et non approuvés. Les montants non approuvés peuvent être approuvés selon les décisions du FIA par rapport à des projets prévus ou réalisés. Choulex touche au mieux CHF 158'000.-, au pire CHF 78'000.-. Comme il convient d'être prudent au niveau de la comptabilité, une somme de CHF 76'049,50 est portée au budget. La commune avait cependant budgété CHF 73'500.- en 2021 mais elle en recevra CHF 116'000.-.

7301 – Gestion des déchets [entreprise communale]

Les achats de containers et écopoints ont diminué car il n'y a pas beaucoup de projets. Pour rappel, la commune subventionne des containers à hauteur de CHF 12'500.- le container selon l'endroit lorsqu'une construction se réalise. Le budget prévoit deux containers et une réserve. De surcroît, le traitement et le transport des déchets sont en constante augmentation. Les chiffres de Mobilitri ont quant à eux été demandés par la commission des Finances.

Mme D. Krähenbühl rapporte que Mobilitri doit dresser un bilan de l'année écoulée lors d'une séance annuelle. **M. C. Senglet** ajoute que Mobilitri envoie tous les mois les statistiques de tonnage. Le budget de la commune s'est appuyé sur les factures et a pris une marge. En sus, l'entretien de la place de la déchetterie est lié au covid-19 (un entretien courant est prévu pour 2022).

7690 – Lutte contre la pollution de l'environnement, non mentionné

Un mandat de CHF 13'000.- est budgété pour le ré-audit de la Cité de l'Énergie, comme le précise **Mme D. Krähenbühl**.

7710 – Cimetières, crématoires

L'un des partenaires qui s'occupait des travaux d'agrandissement du cimetière est malade et la facturation des prestations a été retardée. La commune a décidé de faire passer ce qui était dû au budget.

7900 – Aménagement du territoire (en général)

Sont prévus CHF 90'000.- pour les honoraires de la seconde tranche du PDCom. Viennent ensuite les études d'aménagement sur la commune (principalement l'étude au niveau du parking et des macarons).

9100 – Impôts communaux généraux

M. C. Senglet cède la parole à **M. E. Solèr** qui relève que les chiffres sont donnés par le Département des Finances (DF). Il est tout d'abord impossible de budgéter les deux premières colonnes relatives aux dépréciations des créances et des estimations fiscales. Les pertes sur créances fiscales ont quant à elles été baissées à CHF 80'000.- car les pertes sont moins importantes que prévu par rapport aux exercices précédents. Un rattrapage peut néanmoins survenir et il est donc nécessaire de conserver des marges. De plus, la commune compte 3 % de ce qu'encaisse l'État pour les frais de perception. Les revenus démontrent une augmentation de 4 % par rapport aux chiffres annoncés par le DF.

M. C. Senglet observe que la commune a reçu une estimation des impôts. Les exécutifs des communes ont une marge de manœuvre de plus ou moins 5% par rapport à ces estimations. Comme les recettes fiscales étaient descendues, que les estimations de l'État sont très prudentes et que Choulex a plus de boni, l'administration a décidé de majorer de 4% les estimations, ce qui n'engendre pas de questions du SAFCO. Il en va de même pour l'impôt sur la fortune.

M. E. Solèr passe ensuite aux imputations forfaitaires qui affichent CHF 8'000.- de produit (cela est distribué aux particuliers sur les dividendes étrangers, notamment aux USA). L'impôt sur la fortune des personnes physiques a été augmenté de 4% mais est tout de même inférieur à 2021. Une forte baisse est annoncée par le Canton pour la commune de Choulex vis-à-vis de l'impôt sur la fortune. Les chiffres des impôts des personnes morales sont également donnés par le DF.

9300 – Péréquation financière et compensation des charges

M. E. Solèr signale que la péréquation financière est un chiffre transmis par l'ACG qui se base sur les deux années précédentes. Il a fortement chuté par rapport à 2021 car les recettes de 2020 étaient moins bonnes que celles de 2019.

9610 – Intérêts

M. E. Solèr mentionne qu'il n'y a pas de changement pour les intérêts ni de dépréciation de titres. Enfin, les dividendes sur les actions et parts sociales PA concernent notamment les actions de la BCGE.

Conclusion

M. C. Senglet résume que le budget 2022 affiche un excédent de CHF 5'854,50. Le deuxième document à disposition des membres du Conseil municipal est le budget « deux fonctions deux natures ». Les chiffres sont les mêmes mais ils sont présentés différemment.

Mme N. Favre s'enquiert de la différence entre une personne morale et une personne physique. **M. C. Senglet** lui explique qu'une personne morale est une société à l'inverse d'une personne physique, qui est un individu.

M. E. Solèr est remercié et libéré à 20h33.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez informe que la commission se réunira le 22 novembre à 19h00.

Aménagement-Mobilité

M. J. Binder annonce que la commission s'est réunie le 20 septembre pour assister à une présentation très intéressante de CITEC sur les problématiques de mobilité douce et de chemins piétonniers qui se focalisaient sur certains axes. La commission a abordé la zone 20 et la modification de zone à l'entrée du village.

M. J. Binder demande au secrétariat de mettre la présentation à disposition sur l'intranet communal.

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus déclare que la commission se réunira la semaine suivant la présente séance à 19h30.

Bâtiments-Préavis

M. L. Déruaz précise que la commission s'est d'abord réunie le 27 septembre. La commission a parlé de la fontaine de l'agora et a demandé à **Mme A. Meylan** de se renseigner sur la possibilité d'aménager une fontaine avant de décider des autres installations. Pour l'ombrage de la place de jeu, la commission a délégué à **Mme A. Meylan** de revenir avec des propositions de projets. **Mme A. Meylan** a aussi rappelé que le local des sociétés est à disposition de tout un chacun qui en fait la demande auprès de la Mairie pour autant que le règlement soit respecté. La commission s'est ensuite réunie avant la présente séance à 18h30 pour préavisier la construction de logements au 128, route de Choulex. La commission a préavisé défavorablement par 4 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention. En effet, la commission a jugé que le projet était trop imposant car il se trouve sur 4 étages pour 11 logements et dénature de façon prononcée le caractère du village. Dans le cas où le projet se réaliserait, la commune a demandé deux emplacements pour des containers.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni indique que la commission s'est réunie le lundi précédent pour étudier le budget. La commission a également traité le préau, ce qui a abouti à la commission des bâtiments élargie avant la séance du Conseil municipal et à une prochaine séance en présence des mandataires. La prochaine séance de la commission est agendée le 8 novembre à 20h30 afin de répondre aux questions du budget. Les commentaires éventuels sont à faire parvenir avant cette date.

Information-Naturalisations

D'après **Mme C. Schaub**, la commission se réunira la semaine suivante avant la commission Animation, Culture & Sports. Les communiens ont reçu l'Info'Choulex n°3. Des commentaires sont attendus avant la quatrième édition.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan évoque que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

Mme L. Comin spécifie que la commission s'est réunie le 13 septembre. Elle a abordé la mise en place du « goûter-poussette » (le terme reste à définir) qui est agendé pour une première session le 6 avril 2022 avec pour public cible les 0-4 ans et leurs parents. Il y aura une possibilité de s'allier avec Puplinge qui a un projet similaire. La commission affinera le programme lors de sa prochaine séance. La commission a en outre abordé le panier des jeunes parents à mettre en place d'ici le mois de novembre pour en définir la composition (cela se trouve dans le budget). Pour l'aspect scolaire, la commission a rendez-vous le lendemain de la présente séance pour une réunion entre l'école, le parascolaire et la commission afin d'aborder les futures organisations. La commission a également parlé des promotions citoyennes qui ont eu lieu au Victoria Hall (2 personnes sur 4 inscrites s'y sont rendues). Elle a enfin abordé le sujet des

subventions et la manière de les attribuer au mieux. La prochaine commission est prévue le 8 novembre à 19h30.

Sociale-Aînés

M. Q. Meylan propose d'attendre le retour de **M. P. Droze** au prochain Conseil municipal.

Fondation immobilière

M. J. Schöni relate que la commission des Travaux s'est réunie pour finaliser un certain nombre de projets de rénovation d'appartements.

5. Communications de l'exécutif

Mme D. Krähenbühl donne les informations suivantes :

- Elle a assisté le 15 septembre au conseil de fondation de l'EVE, qui a approuvé le budget ;
- Le 4 octobre, avec **Mme A. Meylan**, elle a reçu **M. Maximilien Turrettini** (adjoint à Vandœuvres) ainsi que le bureau CITEC. Ils ont discuté de la limitation de vitesse à 30km/h sur le tronçon de la route de Pressy, du chemin des Princes et du chemin de la Messin que l'OCT veut limiter à 30 km/h. Les personnes susmentionnées vont étudier la possibilité de renforcer cette mesure avec des aménagements qui pacifieraient la zone pour la mobilité douce (zone assez critique au vu des courriers récurrents des habitants du hameau de Pressy) ;
- Elle a été auditionnée le 6 octobre avec **M. C. Senglet** et le bureau Tanari par la commission de l'Aménagement du Grand Conseil afin de présenter le projet de modification de zone à l'entrée ouest. Le dossier suit son cours et des résultats de la séance sont attendus ;
- Elle s'est rendue le matin du 7 octobre à un atelier bilan carbone organisé par le Service du développement durable. Il s'agit d'un outil mis à disposition des communes pour calculer le bilan carbone de leur territoire et de l'administration communale. Les chiffres seront renvoyés à la commune ;
- Le même jour, elle a participé à une réunion organisée par la fondation de l'EVE avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance (Puplinge, Presinge et Choulex) afin de constituer un groupe de réflexion et encourager les synergies entre ces entités ;
- Toujours le 7 octobre, elle s'est rendue à l'assemblée générale de l'APECH où elle a pu constater que le comité est motivé et enthousiaste. Il a été question de l'ouverture de la bibliothèque. Un travail conséquent a été entrepris à ce niveau. L'infrastructure est magnifique et donne envie de l'utiliser ;
- Plusieurs manifestations sont prévues en fin d'année notamment la décoration du sapin et le calendrier de l'avent. Pour soutenir l'effort des parents, **Mme D. Krähenbühl** invite les Conseillers municipaux à proposer leurs fenêtres pour la décoration ;
- Les travaux du PDCom ont repris d'arrache-pied depuis la rentrée. Le groupe de pilotage s'est réuni le 27 septembre avec le bureau Tanari qui a présenté la mise à jour du PDCom, les enjeux et un tableau synoptique de la stratégie d'aménagement. **Mme D. Krähenbühl**, **Mme C. Mathez** et **M. J. Binder** se sont

revenus pour une séance de travail à ce sujet. Ils devront soumettre des remarques pour la prochaine séance ;

- Le bureau CITEC a présenté l'étude de mobilité le 20 septembre à la commission. Dans le cadre des réflexions portant sur la fonction du chemin des Princes, la commission a essayé de compléter les données par une enquête origine-destination pour comprendre pourquoi les usagers empruntent ce chemin. Elle a eu lieu le 5 octobre ;
- Les communiens ont tous reçu une lettre signée conjointement par la commune et le programme éco21 des SIG pour un accompagnement individuel ZéroWaste. Choulex est commune-pilote pour tester ce projet. 100 ménages (soit 1/5 de la population) vont en bénéficier. **Mme D. Krähenbühl** espère que le retour sera positif ;
- Puis, elle répond à une intervention de **M. J. Schöni** lors du dernier Conseil concernant la taille des platanes. L'administration a demandé une expertise. A priori, l'abandon de la taille ne devrait pas poser de problème. La Fondation immobilière de Choulex devra se positionner pour les arbres devant le tea-room car la parcelle lui appartient ;
- **M. J. Binder** avait émis une remarque concernant la fontaine du stade qui coule en continu. Nous ne pouvons pas l'interrompre afin de garder cette eau potable mais la commune a décidé de diminuer l'horaire. Elle est par ailleurs arrêtée pendant l'hiver.

Mme A. Meylan liste les communications suivantes :

- Les chiffres de TopJeux ont été donnés à la commission élargie ;
- Une présentation du Bibliobus a également été demandée pour les Finances. Les chiffres ont diminué de 2020 à 2019 au vu des circonstances. Il y a eu 6 tournées au lieu de 9 et 13 personnes à la place de 18 par tournée. La fréquentation a chuté de 54 %. Bien qu'un certain nombre de jeunes soient venus, il y a eu moins de prêts. L'année 2020 n'est donc pas une année adéquate pour tirer un bilan du Bibliobus. Il est préférable d'attendre 2021 pour avoir des chiffres plus réalistes ;
- Une solution a été trouvée pour le 18, route de Chevrier à l'endroit où il n'y a pas d'éclairage. Un potelet sera installé vers le panneau d'interdiction de stationnement pour éclairer le virage en direction du sol ;
- Elle s'est rendue à l'assemblée du FC Choulex qui s'est tenue sous le couvert du stade car des personnes n'avaient pas de certificat covid-19. La fin des activités est prévue à la fin du mois de novembre. Il y a une nouvelle équipe avec un nouvel entraîneur, **M. Juan Beccera**, qui est en cinquième ligue. Le comité est très investi et plein de bonne volonté (ils seront deux de plus au comité).

Les jeunes de la team Rive Gauche (qui regroupe des juniors du FC Choulex, de CoHerAn et de Meinier pour avoir des équipes à chaque niveau) surnomment le terrain de la commune de Choulex le « terrain Wembley » car ils le considèrent comme étant excellent. Les juniors sont enchantés de venir y jouer et le foot a prié de remercier la voirie ;

- **M. J. Binder** voulait revoir l'inscription du parking souterrain. **Mme A. Meylan** n'a néanmoins pas d'autre idée et le sujet est clos ;
- Concernant la transformation d'une terrasse en parking chez un privé, l'administration a débuté les recherches de demandes d'autorisation de construire ;

- Enfin, elle était présente à la dernière réunion de « Seymaz-Région » qui a assermenté les gardes ruraux (ils n'ont toutefois pas encore les papiers pour amender).

M. C. Senglet n'a pas de communication à annoncer à part les séances de budget des différents groupements tels que l'ORPC, le SIS, le SIACG ou l'ACG.

6. Propositions individuelles et questions

Aucune proposition individuelle ou question.

M. Q. Meylan clôt la séance à 21h.